



Comment réintégrer la nationalite francaise

Par **kadid larbi**, le **09/12/2016** à **00:37**

bonjour voila je suis ne en 1957 en Algérie récemment j ai trouve chez ma mère un jugement du tribunal d instance a Oran (Algérie)des année 50 lui attribuant la nationalité française ma mère étant toujours vivante a ce jour je voudrais quel est la procédure à suivre pour k moi jaquier la nationalité a mon tour merci de m'éclairer.

Par **youris**, le **09/12/2016** à **09:54**

bonjour,
avant 1962, tous les algériens étaient français soit de droit local ou de droit commun.
en 1962, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
étant mineur à l'indépendance de l'algérie, vous avez suivi la nationalité de vos parents.
salutations